

Mercredi 26 Juin 2013 - n°655

Numérique - Des problèmes avec la Base-élève ? Parlez-en !

Economie - Arnold Schwarzenegger, supporter de la " Convention des Maires "

Economie - La commission des lois durcit le texte sur le cumul des mandats

Economie - Pacte de confiance et de responsabilité : les résolutions prises par le CFL

Economie - Comptes de la nation - L'Insee confirme le recul du PIB au premier trimestre 2013

Economie - Débat FVM sur la durabilité de services publics de l'eau avec la Nantaise des Eaux Services

Economie - Protection du nom des collectivités territoriales

NUMÉRIQUE



Des problèmes avec la Base-élève ? Parlez-en !

A la demande de la FVM, le Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) a décidé de s'intéresser de plus près à la « Base élève », qui fait l'objet d'échanges réguliers, parfois problématiques, entre les mairies et le ministère de l'Education Nationale.

A l'approche de la réforme sur les rythmes scolaires, les villes ont plus que jamais besoin de données fiables pour organiser les activités périscolaires et méridiennes, la restauration, en sus des données traditionnelles d'affectation et constats d'effectifs. Or l'exploitation des données n'est pas optimale : les collectivités saisissent de leur côté, l'Education nationale du sien, provoquant doublons et redondance d'informations ; les fichiers « retour » du ministère sont tardifs et ne permettent pas une utilisation à la rentrée ; les données doivent être exploitées manuellement ; les bases ne peuvent être parfaitement synchronisées, ce qui empêche de faire les liens nécessaires entre parents et enfants...

Enjeux et propositions de la FVM

Pour résoudre ces problèmes chronophages pour nos communes, la FVM a présenté une série de propositions très concrètes. Elle demande en particulier à l'Education nationale de renouer le dialogue entre éditeurs logiciels métiers pour la mise en place des échanges « aller-retour ». De plus, il serait bon que les échanges entre l'Education nationale et les collectivités soient automatisés, afin de multiplier les imports/exports, sans impact sur l'activité des centres de traitement académiques. Enfin, les villes moyennes souhaitent disposer, sur demande ou sur action de la ville, d'un fichier d'export de Base Élève suffisamment complet et formalisé, comportant notamment un identifiant unique qui permettrait de garantir la cohérence des données avec le logiciel métier. S'agissant de la création d'ENT (Environnement Numérique de Travail), la FVM suggère d'orienter les futures évolutions de la Base Élève vers un annuaire fédérateur synchronisable avec les logiciels métiers et les ENT mis en place par les collectivités.

Elle a surtout demandé la mise en place d'un groupe de travail, qui réunirait les associations d'élus, le SGMAP, et la DGESCO - et pourquoi pas, le cas échéant, les éditeurs de logiciels. Cette demande a été acceptée, et la création du groupe de travail actée.

Rencontre avec la DGESCO à la rentrée

La première réunion devrait avoir lieu à la rentrée de septembre. Il est donc important que tous les problèmes rencontrés dans l'utilisation de la Base élève soient remontés à la FVM d'ici septembre. Les villes intéressées par la question et désireuses d'en discuter directement avec les services de l'Education nationale, à l'occasion de ce groupe, de travail sont invitées à se manifester auprès de la FVM à l'adresse suivante : .

ECONOMIE



Arnold Schwarzenegger, supporter de la " Convention des Maires "

Dans le cadre de son partenariat avec la Commission européenne en tant que structure de soutien à la « Convention des Maires » en France, la Fédération des Villes Moyennes était représentée le 24 juin 2013 lors de la grande cérémonie annuelle qui s'est tenue au Parlement européen à Bruxelles (*Covenant of Mayors Ceremony*). En introduction du débat, le président de la Commission européenne José Manuel Barroso, en accueillant les 600 participants, dont plus de 250

maires venus de toute l'Europe, a salué le « *rôle prépondérant des villes et des régions* » pour leurs actions concrètes en matière énergétique.

La Convention des maires et les villes moyennes

Pour rappel, la FVM est devenue le 18 mai 2010 une « *structure officielle de soutien de la Convention des maires* ». La FVM s'était alors engagée, en signant un accord avec la Commission européenne, à promouvoir la « Convention des Maires » auprès de ses membres à travers ses outils de communication. Cette « Convention des maires » est une initiative de la Commission européenne (DG Energie et transport) qui encourage les maires à s'engager volontairement à diminuer de plus de 20% les émissions de gaz à effets de serre sur leur territoire. Le document s'adresse aux maires des villes (et aussi aux présidents d'EPCI français) de l'Union européenne, et il se présente comme une charte engageant les signataires à réduire de plus de 20% les émissions de CO₂. Cette initiative connaît d'ores et déjà un très grand succès en Europe : depuis janvier 2009 près de 4800 autorités locales européennes y ont adhéré, et se sont ainsi engagées à adopter des plans d'action locaux en faveur de l'énergie durable.

Une initiative saluée par Arnold Schwarzenegger

Lors de cette cérémonie au Parlement européen, l'ancien Gouverneur de la Californie et fondateur de l'organisation non gouvernementale « *R20 – Regions of Climate Action* », Arnold Schwarzenegger, a prononcé une « leçon inaugurale » particulièrement remarquée sur l'importance des initiatives locales par rapport à l'action des gouvernements nationaux, fédéraux ou internationaux, souvent impuissants à ses yeux pour être les échelons les plus efficaces. Il a profité de cette occasion pour rappeler son action personnelle à la tête de la Californie, et ses difficultés à soutenir la sobriété énergétique face aux industries polluantes et au pouvoir fédéral sous l'administration Bush. Il a appelé les dirigeants européens « *à travailler ensemble au niveau international pour conduire le monde vers un avenir énergétique durable* ». Constatant une certaine indifférence de la population en Europe et aux Etats-Unis sur les sujets énergétiques, il a déploré une communication en la matière souvent fondée sur la culpabilisation des citoyens et des consommateurs, en essayant de démontrer, non sans humour, que l'on peut maintenir un haut niveau de vie et la sobriété énergétique, en misant sur l'innovation technologique.

Faire de la performance énergétique en période de crise

Mais aussi, Ramón Luis Varcárcel Siso, le nouveau président du Comité des régions de l'Union européenne, a décrit l'initiative de la Convention des maires comme un « *succès retentissant* », surtout quand il s'agit de « *l'intégration des actions énergétiques durables locales et la diffusion d'une culture de la mesure du CO₂ et de réduction sur les territoires* ». Les maires des villes comme Gand, Heidelberg, Tampere et Lviv ont aussi eu l'occasion de présenter des exemples concrets de la façon dont leurs citoyens ont bénéficié d'initiatives d'énergie durable dans un contexte de crise, où les restrictions budgétaires semblent être la norme. Le maire de Gand, Daniël Termont, a appelé à une coopération plus approfondie entre les différents acteurs impliqués dans la gestion locale de l'énergie durable : « *La Convention des Maires insiste fortement sur le rôle des élus. Mais aujourd'hui, en période de diminution des moyens publics, il devient de plus en plus important de commencer à chercher la coopération multisectorielle, avec un large éventail de parties prenantes, y compris avec le secteur privé* ». Sa déclaration a été approuvée par Anna-Kaisa Ikonen, maire de Tampere, qui a insisté sur « *l'importance de l'action locale pour développer et promouvoir les technologies propres à faible carbone, grâce à des ententes de villes avec les entreprises, les universités, et les instituts de recherche* ». Près de 150 nouvelles villes et régions ont adhéré à la Convention des Maires cette année grâce à l'utilisation de la signature numérique pendant la séance. A cette occasion, les villes signataires, de toutes les tailles, ont voulu prouver que les actions locales de l'énergie peuvent être considérées comme des mesures rentables, qui concilient la croissance économique et la création d'emplois. Le texte de la [Convention des Maires](#) Signature de l'accord entre la Commission européenne et la FVM :

http://ec.europa.eu/france/news/presse-convention-maires_fr.htm

ECONOMIE



La commission des lois durcit le texte sur le cumul des mandats

Lors d'une [séance ouverte à la presse, mardi 25 juin](#), la commission des Lois de l'Assemblée nationale a durci les modalités d'encadrement du cumul des mandats en élargissant l'interdiction de cumuler à un plus grand nombre de fonctions.

[Le projet de loi](#), qui sera examiné par les députés à partir du 3 juillet dispose que les représentants des exécutifs locaux ne peuvent cumuler avec une fonction parlementaire.

La commission des Lois est allée plus loin en l'élargissant non seulement aux maires, mais à leurs adjoints, aux présidents des communautés et à leurs vice-présidents, aux présidents et vice-présidents des régions et des départements. Elle a aussi élargi l'interdiction de cumul aux présidents et vice-présidents des syndicats de communes et des syndicats mixtes, ainsi qu'à ceux des sociétés d'économie mixte locales.

ECONOMIE



Pacte de confiance et de responsabilité : les résolutions prises par le CFL

Après pas moins de dix séances, le Comité des finances locales (CFL) vient de dresser la liste des résolutions qui vont normalement servir de base de discussion, pour l'élaboration du « pacte » de confiance et de responsabilité entre l'État et les collectivités locales.

Lors de ce CFL, des précisions sémantiques ont surtout été apportées par rapport aux propositions déjà énoncées la semaine passée (voir dernier

Les mesures concrètes de ce pacte financier – préparées en parallèle par le Gouvernement - devraient d'ailleurs être présentées aux représentants des associations d'élus par Jean-Marc Auyrault, et les ministres concernés par les collectivités locales, le 16 juillet prochain à Matignon.

En ce qui concerne la **contractualisation**, le CFL a précisé que les retards étaient importants, et qu'il fallait que les délais soient assurés et respectés. S'agissant de la question des **emprunts** toxiques, le CFL a renouvelé son opposition à ce qu'un prélèvement intervienne sur les concours financiers, pour le règlement des situations les plus difficiles.

Au niveau des **dépenses contraintes** (textes d'application du Grenelle et textes relatifs à la FPT), les élus présents ont constaté que le coût des mesures – déjà présentées à la commission consultative d'évaluation des normes - s'élèvera à un peu plus de 2 milliards d'euros pour la période 2013 – 2016. Le CFL a déploré que cette estimation ne prenne pas en compte le coût pour les collectivités locales, de la réforme des rythmes scolaires (600 millions d'euros en année pleine), de la revalorisation de la rémunération des fonctionnaires de catégorie C (200 millions d'euros), et de la hausse de la TVA (entre 300 et 400 millions d'euros).

S'agissant des **ressources fiscales**, les élus présents ont appelé à rompre avec la « déstructuration progressive de l'autonomie fiscale des collectivités locales ». L'État doit accepter de mettre fin au mouvement continu de transformation de la fiscalité locale en dotations.

En ce qui concerne la répartition de la **baisse des dotations**, le CFL a pris acte de la volonté du Gouvernement de diminuer l'enveloppe des dotations de 1,5 milliard d'euros en 2014 et du même montant en 2015. Cette instance souhaite que cette baisse soit considérée comme une contribution exceptionnelle à la réduction du déficit de l'État, et que ce prélèvement soit éventuellement lissé sur trois ans, pour ne pas freiner trop brutalement l'investissement des collectivités locales.

En dépit du désaccord des présidents de conseils généraux (aggravation des difficultés à faire face à l'évolution conjoncturelle des dépenses sociales, menaces de suspension des allocations au début de l'automne pour les départements les plus en crise...), le CFL a proposé que la réduction des dotations s'effectue au prorata des recettes réelles totales (fonctionnement et investissement). L'effort de réduction des dotations sera donc réparti de la manière suivante : 56 % pour le bloc communal (soit - 840 millions d'euros), 32,5 % pour les départements (soit - 476 millions) et 12,5 % pour les régions (- 184 millions).

Enfin, en matière de **péréquation**, le CFL s'est montré favorable à ce que les volumes financiers consacrés à la péréquation augmentent afin de limiter l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités les plus pauvres (+ 60 millions fléchés sur la DSU et + 210 millions pour le FPIC). Le FPIC devrait également faire l'objet d'ajustements dans le cadre de la LFI pour 2014 : meilleure prise en compte du critère revenu dans le prélèvement, exclusion du bénéfice du FPIC des collectivités ayant un effort fiscal inférieur à 1, et augmentation du plafond appliqué aux prélèvements.

ECONOMIE



Comptes de la nation - L'Insee confirme le recul du PIB au premier trimestre 2013

L'Insee vient de confirmer aujourd'hui qu'au premier trimestre 2013, comme au trimestre précédent, le PIB en volume se replie de - 0,2 %. L'institut indique que les dépenses de consommation des ménages sont quasi stables (-0,1 % après +0,1 %) tandis que la formation brute de capital fixe (FBCF) recule de nouveau (-1,0 % après -0,8 %). Les importations progressent légèrement (+0,2 % après -1,0 %) tandis que les exportations reculent de nouveau (-0,4 % après -0,7 %). Ainsi, la contribution du solde extérieur à l'évolution de l'activité est négative. Enfin, les variations de stocks des entreprises contribuent faiblement à l'évolution du PIB au premier trimestre : +0,2 point, après -0,2 point fin 2012. Plus d'infos sur

<http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind28/20130626/RD131.pdf>

ECONOMIE



Débat FVM sur la durabilité de services publics de l'eau avec la Nantaise des Eaux Services

Le 26 juin 2013, un déjeuner-débat organisé conjointement par la Nantaise des eaux services et la Fédération des Villes Moyennes s'est tenu à la questure de l'Assemblée Nationale dans le cadre de leur partenariat, en présence notamment des élus, maires, présidents, et parlementaires des villes et intercommunalités de Saint-Dié-des-Vosges, de Chambéry, d'Alençon, de Montélimar, d'Evreux, d'Angoulême, de Saint-Quentin, de Sarreguemines et de Troyes.

Au cours de ce débat, il a été rappelé que les élus des collectivités de taille moyenne, avec des moyens nécessairement plus limités que ceux des collectivités de taille plus conséquente, sont pris en étau entre des exigences nouvelles provenant de l'échelon national ou européen, et le souhait exprimé par les usagers de participer plus activement à la définition et au suivi des orientations stratégiques pour les services de l'eau. C'est dans ce contexte de raréfaction des crédits que les collectivités de taille moyenne doivent s'assurer de la durabilité de leurs services publics de l'eau. Divers thèmes ont été abordés, dont la définition de la durabilité, la qualité du service rendu, la dimension économique et financière, la

[Pour télécharger le document complet](#)

ECONOMIE



Protection du nom des collectivités territoriales

Alors que l'examen du projet de loi relatif à la consommation se poursuit à l'Assemblée nationale, *Ondes moyennes* revient sur les articles 23 et 24 qui concernent très directement les collectivités territoriales.

Ces articles introduisent, comme le précise l'exposé des motifs, *dans l'attente de la création de l'indication géographique communautaire pour les produits industriels et artisanaux, une nouvelle procédure qui devrait permettre aux produits français d'obtenir une protection sur le territoire national et de valoriser les productions industrielles et artisanales locales, comme cela existe déjà pour les produits alimentaires.*

Ainsi l'article 23 modifie le code de la propriété intellectuelle et le code de la consommation pour créer des indications géographiques nationales pour les produits manufacturés. Pour renforcer la protection des noms de collectivités territoriales (cf. affaire Laguiole vs Laguiole qui empêche la commune aveyronnaise d'utiliser son nom pour ses produits), il introduit également dans le code de la propriété industrielle un mécanisme leur permettant d'être mieux informées des dépôts de marque contenant leur nom, grâce à un système d'alerte sur demande formulée auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Il ouvre aussi la possibilité de s'opposer à l'enregistrement d'une marque dès lors que celle-ci porte atteinte au nom de la collectivité, à son image ou à sa renommée, mais également au profit des indications géographiques.

AGENDA

Mercredi 26 juin – Paris

Audition de la FVM à l'Assemblée nationale sur le PJJ de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles

Lundi 1er juillet – Paris

Intervention de Christian Pierret au forum International de la Coopération décentralisée

Mardi 2 juillet – Paris

Le président de la FVM, Christian Pierret, intervient lors des Rencontres des acteurs publics

Mardi 9 juillet – Paris

Réunion de la commission finances de la FVM